



INFO PTNI

Hiver 2023-24

NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAUX PROJETS ? LAISSEZ-NOUS VOUS AIDER À LES PLANIFIER

Une nouvelle année est souvent synonyme de nouveaux projets d'aménagement extérieur et paysager. Qu'il s'agisse d'un projet de bricolage ou d'une collaboration avec un entrepreneur, Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) veut vous aider à planifier l'exécution sécuritaire des aménagements extérieurs et à éviter les retards de projets.

Pour chaque pipeline, il existe une zone réglementaire appelée zone prescrite qui s'étend sur 30 mètres de part et d'autre de l'axe du pipeline. Dans les endroits où il y a plus d'un pipeline dans l'emprise, la zone prescrite est mesurée à partir de chaque côté des pipelines les plus éloignés. Cette zone est établie pour assurer la sécurité de la communauté en évitant tout contact avec les pipelines enfouis.

Une autorisation écrite de PTNI est nécessaire pour effectuer certaines activités à l'intérieur de 30 mètres, notamment :



Toute activité nécessitant de creuser 30 cm ou plus à l'intérieur de la zone prescrite (creusement, tranchée, ajout ou remplacement de clôture, plantation d'arbres, nivellement, etc.);



L'utilisation de véhicules ou d'équipements à l'extérieur de la voie de circulation au-dessus du pipeline, y compris les motoneiges, les véhicules tout-terrain ainsi que les véhicules de construction, peu importe leur dimension; et



La construction de structures de toutes sortes, y compris des clôtures et des hangars;



L'installation ou l'entreposage d'objets dans la zone prescrite, y compris une berme, un amonçlement de bois ou d'autres matériaux, ou un véhicule récréatif.

POUR ÉVITER LES RETARDS,

il est important de planifier votre projet et de comprendre s'il aura un impact sur la zone prescrite.

ÉTAPE 1

Contactez *Ontario OneCall* ou *InfoExcavation* (Québec) avant les travaux ou les croisements prévus pour demander un service gratuit de localisation de toutes les infrastructures souterraines sur votre propriété.

ÉTAPE 2

Dans les trois jours, un représentant de PTNI vous contactera pour discuter des travaux proposés et, si nécessaire, vous rencontrera pour vous fournir des consignes sur la manière d'exécuter votre projet en toute sécurité à proximité du pipeline.

ÉTAPE 3

Suivez toutes les consignes pour travailler en toute sécurité autour du pipeline et signalez immédiatement tout contact avec la conduite à notre service d'urgence ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au 1-800-361-0608.

ÉTAPE 4

Appréciez les résultats de votre projet d'aménagement extérieur, sachant que vous avez tout planifié assurant ainsi votre sécurité et celle de votre communauté.

NOTIFICATION DES ACTIVITÉS DE PTNI

Tout au long de l'année, il se peut que Pipelines Trans-Nord vous informe des activités prévues dans votre région.

Dans certains cas, les activités régulières d'exploitation et d'entretien peuvent entraîner de courtes périodes de circulation et de bruit supplémentaires, ou la restriction temporaire de l'accès aux trottoirs. Nous voudrions alors avertir la communauté de ces impacts avant le début des travaux.

Il se peut que vous observiez du personnel ou des représentants de PTNI sur l'emprise du pipeline pour y effectuer des travaux ou une visite annuelle de la canalisation. Ces visites font partie du programme de surveillance des pipelines de PTNI. Elles nous permettent d'identifier toute anomalie qui pourrait suggérer un éventuel problème concernant le pipeline, ainsi que tout empiètement sur l'emprise qui pourrait nuire à notre capacité à intervenir dans l'éventualité peu probable d'une urgence, ou présenter un risque pour le pipeline de PTNI.

PTNI s'efforcera de vous informer à l'avance de ces activités et de collaborer avec les propriétaires fonciers et/ou les résidents concernés s'il s'avère nécessaire d'accéder à leur propriété.

Les coordonnées d'une personne-ressource seront toujours indiquées sur toutes les notifications de PTNI pour répondre à toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir au sujet de nos activités.

RAPPELS IMPORTANTS

Nous jouons tous un rôle dans la sécurité des pipelines et la prévention des dommages.

APPELEZ OU CLIQUEZ AVANT DE CREUSER OU DE FRANCHIR



Les pipelines sont reconnus comme la méthode la plus sûre pour transporter des produits pétroliers raffinés sur de longues distances. Bien que les fuites de pipelines soient très rares, il est important d'en connaître les signes et de savoir ce qu'il faut faire si l'on soupçonne une fuite.

Si vous soupçonnez une fuite en raison d'un écoulement visible ou d'une accumulation de produits pétroliers, d'une tache d'huile inhabituelle sur le sol ou de l'apparition d'un reflet ou de bulles dans l'eau, d'une odeur d'essence ou de pétrole, ou de l'apparition de végétation morte ou décolorée sur l'emprise du pipeline ou à proximité de celle-ci :

- 1 Déplacez-vous dans un endroit sûr
- 2 Appelez le 911
- 3 Appelez ensuite notre service d'urgence au 1-800-361-0608 - disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE L'ENVIRONNEMENT SONT LA PRIORITÉ ABSOLUE DE PIPELINES TRANS-NORD.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le site Web de Pipelines Trans-Nord contient des informations destinées aux propriétaires fonciers ?

Vous y trouverez notamment une adresse électronique (info@tnpi.ca), ainsi qu'un sondage à l'intention des propriétaires fonciers, qui vous permettra de nous faire part de vos commentaires.

Visitez le site pour obtenir tous les détails



Que pensez-vous du bulletin d'information de PTNI ?



Faites-nous part de vos commentaires et de vos idées de contenu à l'adresse info@tnpi.ca dès aujourd'hui !